



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 04 / 09 / 2024

Dossier complet le : 04 / 09 / 2024

N° d'enregistrement : 2024-8245

1 Intitulé du projet

Projet de réhabilitation du forage d'Amblainville pour l'irrigation des cultures.

Le dossier de déclaration a fait l'objet d'un premier dépôt au Guichet Unique le 13/05/2024 pour instruction sous le numéro 0100046683.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCEA DOMAINE DE SANDRICOURT

Raison sociale

SCEA DOMAINE DE SANDRICOURT

N° SIRET

3 3 3 4 5 3 3 1 4 0 0 0 1 0

Type de société (SA, SCI...)

SCEA

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

ELOI

Prénom(s)

MARTIN

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
IOTA	En retour de courrier du 23/05/2024, la DDT informe le pétitionnaire de l'activation de la « clause filet » en raison de l'identification du bassin versant de l'Esches en (SEQF) par le SDAGE Seine Normandie et de l'importance des volumes sollicités. Le projet est à soumettre à l'avis de la MRAe via une demande d'examen au cas par cas.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SCEA Domaine de Sandricourt souhaite réhabiliter et exploiter pour l'irrigation un forage existant sur une de ses parcelles située sur la commune d'Amblainville, à proximité de la gare d'Esches.

Le Maître d'Ouvrage souhaite exploiter son forage à un débit de 200 m³/h et pour un volume de 199 000 m³/an.

Le programme envisagé est le suivant :

- La réhabilitation du forage, comprenant son nettoyage, la réalisation de nouveaux essais de pompage et la réfection de la tête de puits,
- Son équipement hydraulique et électrique,
- Son exploitation durable à un débit de 200 m³/h et 199 000 m³/an pour répondre aux besoins en eau de l'exploitation.

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'exploitation du forage d'Amblainville s'inscrit dans le cadre de l'évolution des pratiques agricoles de la SCEA Domaine de Sandricourt, avec la mise en place de cultures légumières à haute valeur ajoutée. Celles-ci présentent un besoin en eau nécessitant d'avoir recours à l'irrigation des parcelles en période estivale.

La mise en place de l'irrigation a été retenue pour pouvoir développer des cultures à forte valeur ajoutée, permettant à terme de sécuriser l'exploitation financièrement, de la pérenniser et de créer de l'emploi. En effet ce sont des cultures plus demandeuses en main-d'oeuvre que le système actuel basé essentiellement sur des cultures céréalières.

L'irrigation ne sera utilisée qu'en cas de besoin et au déclenchement du modèle d'agriculture de précision. Les essais sur l'irrigation montrent qu'une sur-irrigation est préjudiciable au rendement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le programme de réhabilitation de l'ouvrage est le suivant :

Réalisation d'une nouvelle inspection caméra de l'ouvrage.

Nettoyage et régénération de l'ouvrage :

- Brossage des parois des tubages, en descendant et en remontant, par tranche de 1,5 à 2 mètres;
- Air lift double colonne avec rejet en bac décanteur puis milieu naturel;
- Curage du fond afin d'évacuer les dépôts de comblement avec rejet en bac décanteur puis au réseau;
- Traitement chimique par acidification gravitaire afin de recouvrir toute ou partie de la productivité historique du forage, potentiellement diminuée par les concrétions ferrugineuses et autres colmatages des crépines.

Pompage : Réalisation d'un essai de pompage par paliers (4 paliers d'une heure) et d'un essai longue durée (24 heures)

Rejet des eaux de pompage au réseau superficiel, dont l'exutoire est l'Esches, à environ 300 m en aval du forage.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le Maître d'Ouvrage souhaite exploiter son forage à un débit de 200 m³/h et pour un volume de 199 000 m³/an.

Le puits sera exploité au maximum et selon les besoins réels des cultures sur la base d'un fonctionnement 8h par jour pendant 4 mois de mai à août pour l'irrigation, dans la limite du volume annuel autorisé.

L'eau pompée alimentera ensuite un réseau d'irrigation permettant d'acheminer l'eau aux 400 ha de surface irrigable de l'exploitation. La traversée de l'autoroute est déjà existante et remonte à une ancienne période d'irrigation de cerisiers sur l'exploitation. Les routes secondaires seront traversées de manière traditionnelle et le réseau sera enterré sur les parcelles.

Le matériel d'irrigation prévu, la mise en place de haies, le choix de variétés plus tolérantes au stress hydrique ainsi que les résultats des diagnostics d'agriculture de précision en cours sur l'exploitation permettront d'optimiser les besoins en eau pour l'irrigation.

Un compteur permettra le suivi précis des quantités d'eau prélevées et des apports par micro-parcelle via le modèle d'agriculture de précision.

La mise en place d'une sonde de suivi des niveaux de la nappe en continu permettra d'alerter en cas de baisse anormale du niveau piézométrique.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le dossier de déclaration a fait l'objet d'un premier dépôt au Guichet Unique le 13/05/2024 pour instruction sous le numéro 0100046683. En retour de courrier du 23/05/2024, la Direction Départementale de l'Oise informe le pétitionnaire de l'activation de la « clause filet » en raison de l'identification du bassin versant de l'Esches en Secteur à Equilibre Quantitatif de la ressource Fragile (SEQF) par le SDAGE Seine Normandie et de l'importance des volumes sollicités. Par conséquent, le projet est à soumettre à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) via une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface à irriguer (pomme de terre, oignon, carottes, légumes verts) Le besoin journalier moyen du forage est estimé au maximum à: Temps de fonctionnement Volume annuel maximal dans une situation critique	90 ha/an 1600 m ³ /j 8h/j 199000 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Sans objet

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

 Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, des prélèvements (4 mois /an à raison de 8h/jour) sont prévus dans la nappe de la craie du Vexin normand et picard FRHG201. La nappe est très productive dans le secteur du forage (transmissivité moyenne de $2,4 \cdot 10^{-2} \text{ m}^2/\text{s}$). Le forage est éloigné de tout périmètre de protection de captage AEP et aucun ouvrage ne se situe dans la zone d'appel théorique.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nappe de la craie est très productive dans le secteur d'étude. D'une manière générale, la nappe de la craie est drainée par l'Esches. Les parcelles irriguées sont situées au droit du bassin versant alimentant le cours d'eau. Les pompages ne seront pas continus, la nappe retrouvera par conséquent chaque jour son niveau initial hors influence. Aucune modification pérenne de la masse d'eau souterraine n'est attendue.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est éloigné de tout périmètre de protection des captages AEP en fonctionnement les plus proches. Il ne consommera pas d'eau potable issue du réseau et ne générera pas d'effluents De plus, les volumes envisagés restent compatibles avec l'utilisation actuelle de la nappe de la craie pour l'alimentation en eau potable dans le secteur.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun habitat remarquable n'est identifié au droit ou à proximité du projet. De plus, le forage étant déjà existant, les perturbations du milieu se limitent à la phase chantier et n'entraîneront aucune dégradation ou destruction d'habitat.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du projet est situé à 15,8 km (Massif des Trois Forêts et Bois du Roi », FR2212005). Aucun impact n'est envisagé pour le projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles concernées par le projet d'irrigation sont déjà utilisées pour l'agriculture.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La qualité des eaux de la nappe de la craie aux abords du projet est compatible avec un usage agricole.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit occasionné par le pompage sera fortement limité par la présence des installations électriques à l'intérieur d'un local fermé. Le projet se trouve par ailleurs à l'écart de toute zone habitée.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pompées lors des phases de nettoyage et des essais de pompage seront rejetées au réseau superficiel. Aucun rejet n'est prévu en phase d'exploitation.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux d'exhaure seront dirigées par un tubage souple le long de la D609 jusqu'à un busage traversant la route puis rejoindront le réseau communal jusqu'à son point de rejet dans l'Esches.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne la réhabilitation et l'exploitation d'un forage existant pour l'irrigation des cultures à forte valeur ajoutée. Les parcelles concernées sont actuellement exploitées pour de l'agriculture céréalière. Aucun changement de l'usage du sol n'est alors concerné par le projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet récent recensé sur le site de la DREAL Hauts de France ne concerne un ouvrage au droit du bassin versant de l'Esches.

On note deux projets de création et exploitation d'un forage d'irrigation sur les communes de Marquéglise et Néry et la création d'un forage d'eau potable à Tracy-le-Val (bassin versant de l'Oise). Aucun risque cumulatif n'est à prévoir avec le projet de réhabilitation du forage d'Amblainville pour l'irrigation.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les incidences en phase chantier (diagnostic et réhabilitation de l'ouvrage) sont limitées vis-à-vis des sols et du sous-sol, des eaux souterraines, des eaux superficielles et des espaces naturels protégés ou remarquables. On rappelle que le forage existe déjà et qu'il a déjà fait l'objet d'essais de pompage.

En phase opérationnelle, les incidences liées à l'exploitation de l'ouvrage pour des besoins d'irrigation restent limitées vis-à-vis des milieux. La zone d'appel théorique de l'exploitation du forage n'intercepte aucun ouvrage recensé par la Banque du Sous-Sol et n'entre pas en interaction avec le cours d'eau de l'Esches, situé en aval de l'ouvrage. L'indicateur BEQESO est de 10% en prenant en compte l'ensemble du bassin versant amont de l'Esches, plus pertinent que le bassin d'alimentation du forage seul au regard du contexte du projet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le Maître d'Ouvrage aura la charge de l'entretien de l'ouvrage afin d'en assurer la pérennité.

Les travaux seront réalisés par une entreprise spécialisée en forage. Celle-ci mettra tous les moyens en œuvre pour limiter les incidences du nettoyage de l'ouvrage et des essais de pompage sur les milieux.

Un ingénieur hydrogéologue sera présent lors des phases clé des travaux pour valider le déroulement de l'opération et effectuer un suivi des milieux récepteurs (réseau communal, cours d'eau de l'Esches).

Un capteur de niveau sera placé en continu dans l'ouvrage tout au long de l'exploitation de celui-ci afin d'alerter d'éventuelles baisses anormales du niveau piézométrique.

La mesure des quantités d'eau prélevées sera réalisée en continu via un compteur permettant le suivi précis des apports par micro parcelle via le modèle d'agriculture de précision. Celui-ci permettra en premier lieu de disposer des données nécessaires au calcul de la redevance.

Le pétitionnaire se pliera à l'application des mesures restrictives de prélèvement émanant de l'Etat lors d'épisodes climatiques critiques.

Enfin, le volume demandé est un maximum, le prélèvement réel sera ajusté au besoin réel des cultures en fonction du modèle d'agriculture de précision. Le prélèvement journalier ne dépassera pas 8h, à un débit de 200 m³/h et pour un volume de 1600 m³/j.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'enjeu principal du projet concerne l'incidence potentielle sur les eaux souterraines, puis sur le cours d'eau l'Esches, dont l'écoulement est soutenu par les niveaux de la nappe de la craie.

Il convient de noter que le volume prévisionnel d'exploitation reste limité par rapport à l'ensemble du bassin d'alimentation de l'Esches, dont la recharge s'opère par infiltration des précipitations efficaces (BEQESO : 10,6%). De plus, l'irrigation vise des parcelles elles-mêmes situées au droit du bassin de l'Esches. La part non évaporée ou non évapotranspirée regagnera donc l'aquifère de la craie.

Par ailleurs, le projet prévoit la mise en œuvre de plusieurs mesures pour optimiser les besoins en eau pour l'irrigation. Les volumes et débits demandés sont des maxima qui seront adaptés en fonction du besoin.

Nous considérons par conséquent que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom MARTIN

Prénom ELOI

Qualité du signataire Représentant de la SCEA Domaine de Sandricourt

À Amblainville

Fait le 20/08/2024



Signature du (des) demandeur(s)